



Point de mire^{MD}

Un programme d'épargne collectif pour vos employés

DÉCOUVREZ NOTRE SOLUTION
CLÉ EN MAIN COMPLÈTE.



Desjardins

Assurances

Vie • Santé • Retraite

**Vos employés
sont au coeur de
votre entreprise.**

**Offrez-leur
un programme
d'épargne
au travail :
ils y gagneront,
et vous aussi!**

Notre solution **Point de mire^{MD}** aide les petites et moyennes entreprises canadiennes à prospérer en motivant leurs employés à donner le meilleur d'eux-mêmes au travail.

En plus de faciliter l'épargne et la planification de la retraite, ce programme donne aux employés les moyens d'améliorer leur santé et leur résilience financières. Une fois qu'ils auront trouvé un équilibre entre leurs priorités immédiates et leurs objectifs à long terme, vos employés gagneront en tranquillité d'esprit, et contribueront davantage au succès de votre entreprise.



Point de mire en un coup d'œil

Un programme pour aider vos employés à atteindre leurs objectifs et vous permettre d'atteindre les vôtres.

Il ne faut pas oublier que la mise en place d'un programme d'épargne collectif Point de mire ne coûte¹ rien à l'employeur. En outre, des cotisations de l'employeur – qui incitent à la participation – peuvent être exigées².

Trois régimes fiscalement avantageux

REER

Un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) est un produit d'épargne enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) qu'un employeur offre à ses employés. Grâce aux retenues sur la paie, les employés versent des cotisations avant impôt qui sont à l'abri de l'impôt jusqu'au retrait des sommes à la retraite.

[En savoir plus](#)

RPDB

Un régime de participation différée aux bénéfices (RPDB) est un acte de fiducie enregistré auprès de l'ARC, qui permet à un employeur de distribuer une partie des bénéfices de l'entreprise à ses employés, ce qui stimule leur engagement. Les cotisations d'employés ne sont pas permises. Ce régime exonéré d'impôt est habituellement offert avec un REER collectif.

[En savoir plus](#)

CELI

Un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) collectif est aussi un régime d'épargne enregistré auprès de l'ARC. Les cotisations sont versées en dollars après impôt, mais elles s'accumulent à l'abri de l'impôt. Étant donné que les retraits ne sont pas imposables, il s'agit du parfait instrument pour soutenir les objectifs d'épargne à court terme, et même ceux à long terme.

[En savoir plus](#)

Une expérience simple pour le promoteur de régime

- Une mise en place facile du régime et une administration sans tracas
- Un site Web transactionnel pour soumettre vos cotisations et suivre vos régimes
- Des mises à jour continues au moyen de l'infolettre L'essentiel
- Le soutien d'une équipe spécialisée du Centre relation client (CRC)
- Une tranquillité d'esprit à l'idée que nous vous aidons à respecter les *Lignes directrices pour les régimes de capitalisation*³

BON À SAVOIR

Outre les options de placement de Point de mire soumises à notre rigoureux programme de sélection et de surveillance, vous profitez de notre **garantie de diversification et de surveillance**.



Une expérience engageante pour les participants

- Une expérience numérique complète dès l'adhésion avec Omni, notre appli mobile, ou au dsf.ca/participant
- Du soutien et des outils axés sur le mieux-être financier, dont des webinaires en direct
- Des vidéos et des communications personnalisées pour promouvoir les prochaines actions des participants
- De l'accompagnement des représentants du centre d'appels et de Penny, notre guide virtuelle
- La possibilité de conserver les avantages des régimes collectifs au-delà de l'emploi

À PRENDRE EN COMPTE

Le versement de **cotisations de l'employeur**² constitue l'un des facteurs les plus importants de participation et de mobilisation des employés.



¹ Les frais de gestion sont pris en compte dans les frais payés par les participants en lien avec leurs placements (consultez la page 6 pour d'autres détails), et les frais de service de fiducie du RPDB sont inclus dans les frais totaux de Desjardins Assurances.

² Des cotisations de l'employeur sont requises si le transfert d'actifs initial est inférieur à 250 000 \$.

³ Consultez la page 7 pour de plus amples renseignements.

Notre gamme de placements, preuve de notre engagement envers vous

Vous et vos employés profiterez d'une gamme de placements fiable, qui répondra aux besoins de chacun en fonction de ses connaissances et de ses intérêts en matière d'investissement. Investisseurs avertis ou débutants, tous y trouveront leur compte.

Apprenez-en plus sur l'offre de placement de notre solution Point de mire créée et surveillée par des experts. Elle illustre bien notre engagement à aider vos employés à réaliser leurs ambitions, et à vous permettre de vous concentrer sur la gestion de votre entreprise.

Notre engagement envers le développement durable

En plus d'offrir les fonds d'investissement responsable (IR) Desjardins **SociéTerre^{MD}**, l'Épargne-retraite collective de Desjardins Assurances évalue minutieusement tous les fonds de sa plateforme du point de vue des facteurs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance).

Desjardins, un pionnier et un leader canadien en IR*, privilégie les gestionnaires de fonds qui adhèrent aussi aux Principes pour l'investissement responsable (PRI) de l'ONU.

* Desjardins a lancé le Fonds Desjardins Environnement en 1990, l'un des premiers du genre au Canada. Desjardins est la première institution financière canadienne à signer les *Principles for Responsible Banking (PRB)* de l'ONU. Apprenez-en plus sur l'IR sur [pensionsir.com](https://www.pensionsir.com).

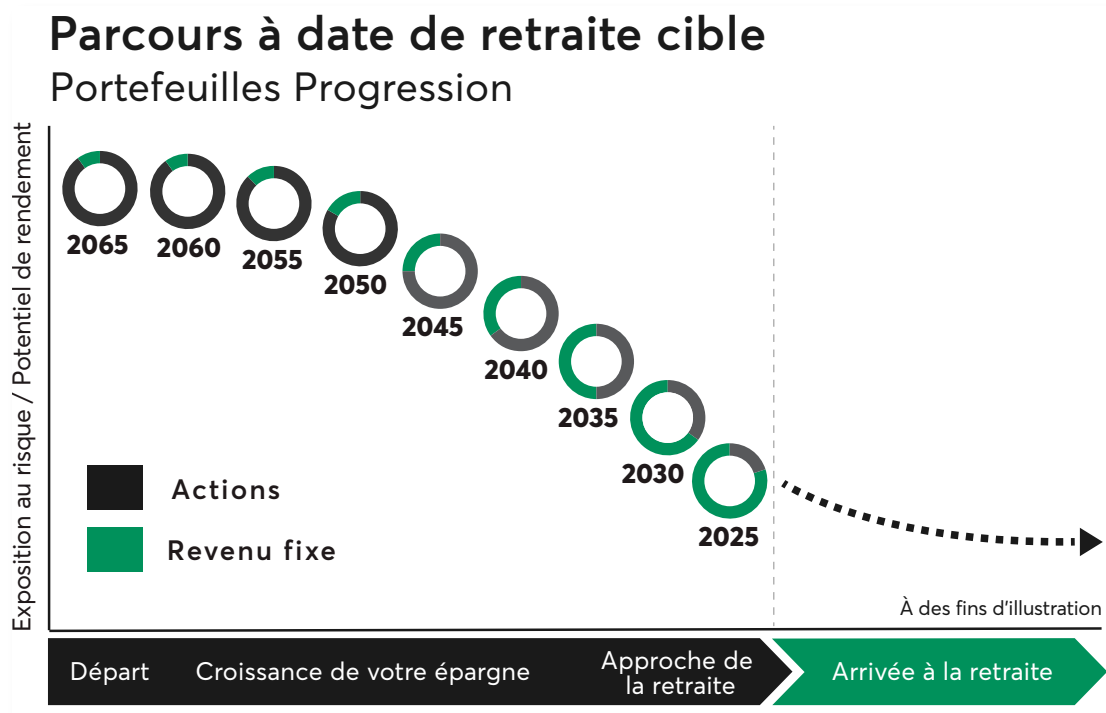


Des options de placement qui visent juste

La solution Point de mire offre deux approches de placement : simplifiée et autonome.

L'approche simplifiée

Le Parcours à date de retraite cible est une solution simple et sans tracas, conçu pour aider vos employés (participants) à atteindre leurs objectifs financiers. On attribue aux participants un portefeuille de départ, selon l'année où ils prévoient prendre leur retraite. Chaque portefeuille⁴ investit dans une combinaison d'actions et de titres à revenu fixe qui évolue en fonction de l'horizon de placement. L'illustration ci-dessous montre le rééquilibrage graduel du portefeuille qui devient de plus en plus prudent à l'approche de l'année de retraite cible.



Les frais⁵ des portefeuilles Progression à date de retraite cible sont de 1,75 % (excluant les taxes applicables et les frais d'exploitation). Chaque portefeuille Parcours à date de retraite cible investit dans un ou deux fonds de répartition de l'actif Progression. (30/70, 45/55, 60/40, 75/25, 90/10).

Fonds de répartition de l'actif : une grande diversification dans un seul fonds

Grâce à l'expertise de Desjardins Assurances en matière d'investissement, vos participants tireront profit d'une grande diversification en matière de catégories d'actifs et de gestionnaires de fonds chevronnés.

Chaque fonds de répartition de l'actif est conçu pour un profil d'investisseur donné. Bien qu'il soit rééquilibré périodiquement, les participants doivent s'assurer qu'il continue à refléter leur situation personnelle.

Fonds de répartition de l'actif	Frais ^{5,6}
Progression 30/70	1,75 %
Progression 45/55	1,75 %
Progression 60/40	1,75 %
Progression 75/25	1,75 %
Progression 90/10	1,75 %

⁴ Ils n'offrent aucune garantie quant à la somme investie (capital) ou au taux de rendement, car la valeur unitaire des fonds de répartition de l'actif qui composent les portefeuilles varie selon la situation du marché.

⁵ Voir la section À propos des frais à la page 6.

⁶ Les frais d'exploitation sont exclus des frais mentionnés ci-haut. Ils varient généralement entre 0,14 % et 0,16 %.

L'approche autonome

Les participants qui ont l'intérêt, les connaissances et le temps nécessaires pour choisir activement leurs placements et en faire le suivi peuvent créer leur propre portefeuille. Ils sont alors invités à remplir le questionnaire sur le profil d'investisseur et à consulter nos modèles de répartition de l'actif.

En plus des fonds liés au marché ci-dessous, ils ont accès à des **fonds à intérêt garanti de 1 an, 3 ans ou 5 ans**.

Pour plus de détails sur les fonds suivants et leurs taux de rendement, consultez notre site Web.

Fonds par catégories d'actifs		Gestionnaire de placements	Frais*
REVENU FIXE			
213	Marché monétaire DGIA	Desjardins Gestion internationale d'actifs	1,37 %
248	DSF BlackRock® indiciel obligations univers	Gestion d'actifs BlackRock Canada	1,45 %
211	Obligations DGIA	Desjardins Gestion internationale d'actifs	1,47 %
603	Obligations de base plus PH&N	PH&N Institutionnel	1,75 %
ACTIONS CANADIENNES			
253	DSF BlackRock® indiciel actions canadiennes	Gestion d'actifs BlackRock Canada	1,45 %
292	Actions canadiennes DGIA	Desjardins Gestion internationale d'actifs	1,61 %
ACTIONS ÉTRANGÈRES			
244	DSF BlackRock® indiciel MSCI monde tous pays	Gestion d'actifs BlackRock Canada	1,50 %
604	Actions mondiales Mondrian	Mondrian Investment Partners	2,00 %
647	Actions mondiales croissance MFS	MFS Investment Management	2,00 %
643	Actions mondiales de petite capitalisation Morgan Stanley	Morgan Stanley Investment Management	2,00 %
385	DSF BlackRock® indiciel actions ÉU	Gestion d'actifs BlackRock Canada	1,45 %
324	Actions américaines Mawer	Gestion de placements Mawer	1,95 %
260	DSF BlackRock® indiciel actions MSCI EAEO	Gestion d'actifs BlackRock Canada	1,50 %
325	Actions internationales Mawer	Gestion de placements Mawer	2,05 %
SPÉCIALISÉS			
319	DSF BlackRock® indiciel immobilier mondial	Gestion d'actifs BlackRock Canada	1,70 %
309	DSF BlackRock® indiciel infrastructures mondiales	Gestion d'actifs BlackRock Canada	1,65 %
INVESTISSEMENT RESPONSABLE			
440	Desjardins SociéTerre revenu fixe	Desjardins Société de placement	1,65 %
441	Desjardins SociéTerre actions	Desjardins Société de placement	1,95 %

* Les frais excluent les frais d'exploitation

BlackRock® est une marque de commerce déposée de BlackRock, Inc. Utilisation sous licence.

À propos de frais

Les frais indiqués dans ce document sont en date du 1^{er} janvier 2025. Ils comprennent les frais de placement propres à chaque fonds ainsi que des frais de gestion de 1,25 %. Ils excluent les taxes de vente applicables et les frais d'exploitation.

Les frais de placement couvrent les services professionnels des gestionnaires de fonds. Ils varient entre 0,12 % et 0,80 %, en fonction du fonds. Les frais d'exploitation couvrent divers frais relatifs à l'exploitation des fonds communs et varient entre 0,03 % et 0,16 %. Plus précisément, les frais d'exploitation couvrent les coûts associés à l'achat et à la vente des titres détenus dans les fonds, à la vérification, au calcul des valeurs unitaires, etc. Il s'agit d'une estimation et ils changent habituellement chaque année. Les frais de placement et d'exploitation sont appliqués directement aux fonds, avec les taxes de vente applicables, avant le calcul de leur valeur unitaire.

Les participants paient aussi des frais de gestion à Desjardins Assurances pour les services relatifs à leur programme de l'Épargne-retraite collective. Ces frais additionnels sont perçus de leur compte, sous forme de pourcentage de la somme investie dans des fonds communs.

Une ventilation des frais par fonds est incluse dans la grille de frais fournie avec notre Contrat de rente collectif. Contactez-nous pour en savoir plus.

Notre engagement envers vous et les participants de votre régime

Offrir un régime d'épargne-retraite collectif vient avec certaines responsabilités.

Notre gamme de placements soigneusement élaborée et surveillée vous aide à respecter les meilleurs pratiques présentées dans les *Lignes directrices pour les régimes de capitalisation*⁶, quant à **la diversification des options de placement et à leur suivi**.

Vous pouvez consulter notre **rapport de gouvernance trimestriel** pour des renseignements sur notre évaluation qualitative et quantitative des fonds communs et des gestionnaires de placement faisant partie de l'offre Point de mire.

POUR UNE PLUS GRANDE TRANQUILLITÉ D'ESPRIT vous profitez aussi de notre **garantie de diversification et de surveillance**.



Dans l'éventualité où une demande en justice d'un tiers est accueillie au motif que le régime ne respecte pas adéquatement les exigences de diversification prévues par les *Lignes directrices pour les régimes de capitalisation* ou que les options de placement sont surveillées de façon insuffisante, vous serez protégé contre certaines pertes financières.*

* Les détails sont fournis dans notre Contrat de rente collectif. Contactez-nous pour en savoir plus.

Les lignes directrices stipulent également que vos employés, en tant que participants au régime, doivent avoir accès à l'information et aux outils nécessaires pour prendre des **décisions de placement éclairées**.

Avec le programme d'épargne-retraite collectif Point de mire, vos employés peuvent compter sur les outils de planification financière, l'éducation continue et les communications pertinentes dont ils ont besoin.

Notre **certificat d'attestation annuel** confirme notre engagement envers vous et vos participants.



⁶ Les lignes directrices adoptées par le Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier énoncent clairement les règles à suivre et les responsabilités des promoteurs, des fournisseurs de services et des participants.



À propos de Desjardins Assurances

Desjardins Assurances propose une large gamme de produits flexibles d'assurance vie, d'assurance santé et d'épargne-retraite.

Depuis plus d'un siècle, nous offrons des services novateurs aux particuliers, aux groupes et aux entreprises. Nous veillons à la sécurité financière de plus de cinq millions de Canadiens depuis nos bureaux partout au pays. Nous sommes l'un des cinq grands assureurs au Canada et faisons partie du Mouvement Desjardins, le premier groupe financier coopératif au pays.

Pour de plus amples renseignements sur la solution Point de mire, communiquez avec votre conseiller ou votre directeur en développement des affaires de Desjardins Assurances.



Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. Desjardins^{MD}, Desjardins Assurances^{MC}, les marques de commerce comprenant le mot Desjardins et leurs logos ainsi que la marque SociéTerre^{MD} sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, employées sous licence.

200, rue des Commandeurs, Lévis (Québec) G6V 6R2 / 1 866 647-5013

desjardinsassurancevie.com

^{MC} Marque de commerce propriété de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.